



Commune de Briord

Lieu : Mairie Briord

Date de transmission de la convocation : 14 mai 2022

Réunion du conseil municipal du 19 mai 2022 à 20h00

COMPTE-RENDU

Composition du conseil municipal (15 membres) :				
Conseillers municipaux	Mandataires (titulaires du pouvoir)	Représentés	Présents	Absents
Alonzi Florian			X	
Becfevre Sarah		X		
Blanc Patrick			X	
Christin Ludovic		X		
Curtet Gaëlle		X		
Grozel Madly		X		
Lagrut Sylvain			X	
Lambert Aurélien	Curtet Gaëlle		X	
Ménaldo Céline	Becfevre Sarah		X	
Merle Serge	Christin Ludovic		X	
Morin Chloé				X
Saint-Pol-Hugoo Stéphane	Grozel Madly		X	
Salles Marjorie			X	
Schmitz Fabien	Thomet Gaëlle		X	
Thomet Gaëlle		X		
Totaux		5	9	1

Monsieur le maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h08.

Monsieur Serge Merle est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le président vérifie le quorum, au moins 8 membres étant présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
2. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations
3. Délibération sur DM demandée par le trésorier public dans le budget fonctionnement M49 pour erreur de relevé du compteur d'eau de Mme Langlois: Ajout de 204,00 € dans le compte 678 Autres charges exceptionnelles / Diminution de 204,00 € du compte fourniture électricité 6061
4. Délibération pour création d'emplois saisonniers
5. Délibération pour acceptation du plan de financement du projet de modification du bâtiment administratif sis 83 chemin des Brotteaux
6. Délibération pour demande de subventions (projets : aménagement d'un plateau santé et loisirs)
7. Délibération pour signature de l'acte d'engagement pour les travaux de la création d'une nouvelle station de relevage des eaux usées à Vérizieu.
8. Délibération pour la vente partielle du terrain sis 15 chemin des Brotteaux à la CCPA (surface, prix de vente)
9. Délibération pour acceptation du plan de financement du projet de modernisation de l'éclairage public du village de Briord
10. Délibération pour l'acceptation d'un emprunt de 500 000 € pour le budget M49
11. Délibération pour la signature de l'emprunt avec l'offre de la banque précisée lors de la réunion de Conseil du 19 mai 2022.
12. Délibération pour travaux dans 2 classes de l'école primaire de Briord
13. Délibération pour création ou modification du règlement du cimetière
14. Délibération sur décision à prendre contre citoyen ayant construit un mur autour d'un terrain communal.
15. Délibération pour nettoyage et réouverture d'un chemin rural n°9 dit de la Glacière
16. Délibération pour acceptation des 2 devis de Perrin S .A. pour travaux d'ouverture de piste forestière
17. Divers :
 - Fixation de la date du prochain conseil municipal
 - Demande de modification du règlement intérieur
 - Travaux sur fontaine de Flévieu
 - Information commission Fleurissement (pots sur place de l'église, projets etc...)
 - Information sur la modification des travaux des agents (réduction des surfaces tondues)
 - Information sur l'ouverture d'une permanence de Maison France Services à la mairie.

1. Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 4 mars 2022.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : P. Blanc, maire

Préalablement à l'examen des points de l'ordre du jour, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la

dernière séance du conseil, en vertu de la délégation du conseil municipal en date du 25 février 2021 et du 9 mars 2021.

Monsieur le maire indique que, depuis la dernière réunion de conseil municipal, dans le cadre des matières ayant fait l'objet de la délégation du conseil municipal, il a pris les décisions et effectué les dépenses suivantes :

Nature	Tiers	Date commande	Montants HT	Montants TTC
Sonde relevage Buisson	01 Pompage	04/04/2022	959,80 €	1 151,76 €
Crémation chat	Briordvet	04/04/2022	33,33 €	40,00 €
Contrôle extincteurs	Desautel	04/04/2022	538,41 €	646,09 €
Livres numériques	Jocatop	04/04/2022	150,00 €	180,00 €
Livres numériques	Jocatop	04/04/2022	75,00 €	90,00 €
Densolastics enrobé en pot	Makara Enrobé Facile	05/04/2022	234,50 €	281,40 €
Démat PES ASAP ORMC	Cerig	05/04/2022	80,00 €	96,00 €
Contrat de maintenance	Cerig	05/04/2022	75,00 €	90,00 €
Démat PES Retour	Cerig	05/04/2022	380,00 €	456,00 €
Numérisation Etat Civil	Archives Multimédia	05/04/2022	340,00 €	408,00 €
Quincaillerie	Weldom	05/04/2022	103,99 €	123,99 €
Intervention compteur réservoir	Bordel TP	08/04/2022	180,00 €	216,00 €
Intervention 11 impasse des sables	Bordel TP	08/04/2022	4 767,50 €	5 721,00 €
Mise en place de 3 vannes En Mermont	Bordel TP	08/04/2022	5 993,20 €	7 192,00 €
Raccordement AEP poste de Flévieu	Bordel TP	09/04/2022	7 611,00 €	9 133,20 €
Reprise branchement AEP 343 rue de sous le four	Bordel TP	09/04/2022	9 262,28 €	11 114,74 €
Maintenance toilettes école	Ainmatenergies	19/04/2022	1 108,00 €	1 329,60 €
Réparation éclairage publique En Mermont	SIEA	20/04/2022	2 424,28 €	2 909,14 €
Remplacement ordinateur + sacoche + adaptateur du Maire	LDLC Pro	21/04/2022	778,66 €	934,39 €
Contrat alarme locat agents techniques	SPARA	23/04/2022	417,60 €	501,12 €
Nettoyage vitres écoles et périscolaire	Bugey Net Services	23/04/2022	411,29 €	493,55 €
Réparation fuite Sous Les Bonnes	Bordel TP	25/04/2022	925,00 €	1 110,00 €
Ensemble de 3 machines	Ets Guillermin	25/04/2022	1 064,00 €	1 276,80 €
Plastifieuse et Gants	JPG	26/04/2022	84,46 €	101,35 €
Divers fournitures	JPG	29/04/2022	262,59 €	315,11 €
Tables pivot	JPG	29/04/2022	1 209,94 €	1 451,93 €
Divers fournitures	JPG	30/04/2022	299,91 €	359,89 €
Cendriers et poubelles	Manutan	02/05/2022	1 410,05 €	1 629,06 €
Inspection réseau En mermont	Serveau	03/05/2022	814,00 €	976,80 €
Mise à niveau regards d'eau	Bertrand SA	06/05/2022	210,00 €	252,00 €
Porte WC Flévieu	Gaudimier Constr	09/05/2022	770,00 €	924,00 €
Béton abri-bus	Point P	09/05/2022	416,67 €	500,00 €
Divers matériel	Perrin SA	10/05/2022	175,83 €	211,00 €
Seuil portail local technique	Blanc Agencement	10/05/2022	460,00 €	460,00 €
Location piqueur	JFG Services	10/05/2022	93,00 €	111,60 €
Démontage cheminées école	Au toit Malain	10/05/2022	650,00 €	780,00 €

3. Délibération sur DM demandée par le trésorier public dans le budget fonctionnement M49 pour erreur de relevé du compteur d'eau de madame Langlois: Ajout de 204,00 € dans le compte 678 Autres charges exceptionnelles / Diminution de 204,00 € du compte fourniture électricité 6061

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une mesure d'ordre budgétaire et comptable demandée par le comptable public afin de régulariser une ligne budgétaire suite à une erreur de relevé d'index sur un compteur d'abonné.

Monsieur le Maire précise qu'une opération de régularisation de la section fonctionnement du budget primitif M49 est nécessaire et doit être effectuée de la manière suivante :

- ✓ Compte 678 (Autres charges exceptionnelles) : ajout de 204 €
- ✓ Compte 6061 (Fournitures non stockables) : diminution de 204 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative (DM) concernant la section fonctionnement du budget primitif M49 telle que définie ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à la majorité des suffrages exprimés la Décision Modificative (DM) concernant la section fonctionnement du budget primitif M49 telle que définie ci-dessus.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Délibération pour création d'emplois saisonniers

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire informe qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service technique (entretien espaces verts, fleurissement, petits travaux de maintenance, etc.), pour la période du 01 juillet 2022 au 31 août 2022.

Monsieur le Maire précise qu'il possible faire appel à des emplois saisonniers en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire explique que pour des raisons de service, il souhaite imposer deux critères de recrutement : être titulaire du permis de conduire de catégorie B et avoir 18 ans révolu.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents saisonniers conformément aux conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 et selon les conditions suivantes :

- Nombre d'emploi : un emploi à temps complet
- Période concernée : 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022 ;
- Grade : adjoint technique ;
- Rémunération : échelon 1 de la grille indiciaire d'adjoint technique territorial ;
- Age minimum : 18 ans révolu ;
- Etre titulaire du permis de conduire de catégorie B

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'autoriser monsieur le Maire à recruter des agents saisonniers conformément aux conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 et selon les conditions suivantes :

- Nombre d'emploi : un emploi à temps complet ;
- Période concernée : 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022 ;
- Grade : adjoint technique ;
- Rémunération : échelon 1 de la grille indiciaire d'adjoint technique territorial ;
- Age minimum : 18 ans révolu ;
- Etre titulaire du permis de conduire de catégorie B

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Délibération pour acceptation du plan de financement du projet de modification du bâtiment administratif sis 83 chemin des Brotteaux

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire précise que le plan de financement proposé est prévisionnel et qu'il a été établi sur la base des hypothèses de montants estimatifs proposés par le cabinet d'architecture « Atelier du Triangle » dans le cadre de l'étude d'opportunité sur la requalification du bâtiment « Restaurant Blue River ».

Monsieur le Maire explique que le plan de financement prévisionnel servira de référence pour les demandes de subventions qu'il doit effectuer auprès des différents organismes financeurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ D'adopter le plan de financement tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux + aménagements extérieurs	564 300,00 €	Fonds concours	3,64%	39 929,00 €
		Région AURA - bonus ruralité (40 %, plafonné à 250 000 € de la dépense subventionnable)	9,11%	100 000,00 €
Travaux renovation énergétique	350 900,00 €	CD01 - Equipements structurant	10,21%	112 101,00 €
		CD01 - transition écologique	6,39%	70 180,00 €
Frais annexes (Etude, MOE, etc.)	183 040,00 €	DETR-DSIL	13,66%	150 000,00 €
		Sous-total subventions publiques	43,00%	472 210,00 €
		Autofinancement	57,00%	626 030,00 €
TOTAL	1 098 240,00 €	TOTAL	100%	1 098 240,00 €

- ✓ De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ D'adopter le plan de financement tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux + aménagements extérieurs	564 300,00 €	Fonds concours	3,64%	39 929,00 €
		Région AURA - bonus ruralité (40 %, plafonné à 250 000 € de la dépense subventionnable)	9,11%	100 000,00 €
Travaux renovation énergétique	350 900,00 €	CD01 - Equipements structurant	10,21%	112 101,00 €
		CD01 - transition écologique	6,39%	70 180,00 €
Frais annexes (Etude, MOE, etc.)	183 040,00 €	DETR-DSIL	13,66%	150 000,00 €
		Sous-total subventions publiques	43,00%	472 210,00 €
		Autofinancement	57,00%	626 030,00 €
TOTAL	1 098 240,00 €	TOTAL	100%	1 098 240,00 €

- ✓ De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 5 (Curtet Gaëlle, Grozel Madly, Lagrut Sylvain, Lambert Aurélien, Saint-Pol-Hugoo Stéphane)
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Délibération pour demande de subventions (projets : aménagement d'un plateau santé et loisirs)

Monsieur le maire indique que le point n°6 est retiré de l'ordre du jour.

7. Délibération pour signature de l'acte d'engagement pour les travaux de la création d'une nouvelle station de relevage des eaux usées à Vérizieu

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation concernant le projet de rénovation du poste de relevage des Eaux Usées (EU) de Vérizieu a été lancée par le cabinet d'ingénierie Profil Etudes à la demande de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que trois sociétés locales ont été consultées sur la base d'un cahier des charges élaboré par la société Profil Etudes : Bertrand TP, Bruno Bordel TP et Favier TP.

Monsieur le Maire présente les réponses des 3 sociétés consultées :

Sociétés	DQE estimatifs
BERTRAND TP	115 534,00 € HT
BRUNO BORDEL TP	99 762,90 € HT
FAVIER TP	107 069,50 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société Bordel TP pour un montant de 99 762,90 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de :

- ✓ Retenir la réponse de la société Bordel TP pour un montant de 99 762,90 € HT ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à passer commande auprès de la société Bruno Bordel TP et à signer tous les documents nécessaires à ce projet ;
- ✓ D'autoriser le Monsieur Maire ou son Adjoint délégué à suivre l'exécution des prestations prévues dans le cadre de ce projet.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Délibération pour la vente partielle du terrain sis 15 chemin des Brotteaux à la CCPA (surface, prix de vente)

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire explique que les parcelles E336, E1593, E1594 et E1597 sont situées en zone UX (secteurs d'activités industrielles, artisanales) et que, par conséquent, tout aménagement et implantation effectués sur ce type de parcelles relève de la compétence de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain (CCPA).

Monsieur le Maire indique que la loi Climat et résilience n° 2021-1104 fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050 et que dans ce cadre, la CCPA a entrepris une démarche de récépiment des espaces classés en UX qui lui sont rattachés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer pour la cession ou non d'une partie des parcelles et d'en déterminer le prix de vente du m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de :

- ✓ Demander un complément d'informations à la CCPA avant de se prononcer sur la cession ou non d'une partie des parcelles et d'en déterminer le prix de vente du m² ;

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Ne prend pas part au vote : 0

9. Délibération pour acceptation du plan de financement du projet de modernisation de l'éclairage public du village de Briord

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude pour la modernisation de l'Eclairage Public (EP) sur le village de Briord a été demandée au Syndicat d'Energie de l'Ain (SIEA) en 2021. L'objectif de cette opération étant de remplacer les ampoules Sodium Haute Pression par des lampes LED beaucoup moins énergivores.

Monsieur le Maire indique que le résultat de l'étude ainsi que le plan de financement élaborés par le SIEA étaient annexés à la convocation.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de cette étude concerne les armoires de commandes n°2 (route de la salle des fêtes), n°3 (quartier d'en Mermont et route du pont), n°9 (parking et bords du Rhône) et n°11 (rue des Brotteaux) ce qui correspond à 88 points lumineux.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif (APD) ainsi que le plan de financement élaborés par le SIEA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ De valider le plan de financement tel qu'il est défini dans le dossier d'étude d'Avant Projet Définitif élaboré par le SIEA (*version 2 – avec mise à la terre*) ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer le plan de financement tel qu'il est défini dans le dossier d'étude d'Avant Projet Définitif élaboré par le SIEA (*version 2 – avec mise à la terre*) et à le transmettre au Syndicat d'Energie de l'AIN ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer et transmettre tous les documents nécessaires à ce projet ;
- ✓ De mettre en œuvre, dans le cadre de ce projet, un abaissement de puissance de l'éclairage durant la période nocturne ;
- ✓ D'autoriser le Monsieur Maire ou son Adjoint délégué à suivre l'exécution des prestations prévues dans le cadre du plan d'exécution prévu dans le projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de

- ✓ De valider le plan de financement tel qu'il est défini dans le dossier d'étude d'Avant Projet Définitif élaboré par le SIEA (*version 2 – avec mise à la terre*) ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer le plan de financement tel qu'il est défini dans le dossier d'étude d'Avant Projet Définitif élaboré par le SIEA (*version 2 – avec mise à la terre*) et à le transmettre au Syndicat d'Energie de l'AIN ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer et transmettre tous les documents nécessaires à ce projet ;
- ✓ De mettre en œuvre, dans le cadre de ce projet, un abaissement de puissance de l'éclairage durant la période nocturne ;
- ✓ D'autoriser le Monsieur Maire ou son Adjoint délégué à suivre l'exécution des prestations prévues dans le cadre du plan d'exécution prévu dans le projet.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

10.Délibération pour l'acceptation d'un emprunt de 500 000 € pour le budget M49

Monsieur le maire indique que le point n°10 est retiré de l'ordre du jour.

11.Délibération pour la signature de l'emprunt avec l'offre de la banque précisée lors de la réunion de Conseil du 19 mai 2022.

Monsieur le maire indique que le point n°11 est retiré de l'ordre du jour.

12.Délibération pour travaux dans 2 classes de l'école primaire de Briord

Monsieur le maire indique que le point n°12 est retiré de l'ordre du jour.

13.Délibération pour création ou modification du règlement du cimetière

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'évolution des aménagements effectués sur le cimetière de la commune, une actualisation du règlement intérieur du cimetière paraît indispensable.

Monsieur le maire rappelle qu'un règlement de cimetière a pour objectif de garantir l'essentiel : la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique des lieux de sépulture.

Monsieur le maire précise qu'un ensemble de textes consignés dans le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article 2213 servent de base légale aux règlements intérieurs des cimetières des communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal se prononcer pour la révision du règlement intérieur du cimetière municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de :

- ✓ Réviser le règlement intérieur du cimetière communal ;
- ✓ Que le règlement sera présenté pour approbation lors d'un prochain CM.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

14.Délibération sur décision à prendre contre citoyen ayant construit un mur autour d'un terrain communal.

Monsieur le maire indique que le point n°14 est retiré de l'ordre du jour.

15.Délibération pour nettoyage et réouverture d'un chemin rural n°9 dit de la Glacière

Monsieur le maire indique que le point n°15 est retiré de l'ordre du jour.

16.Délibération pour acceptation des 2 devis de Perrin SA. pour travaux d'ouverture de piste forestière

Monsieur le maire indique que le point n°16 est retiré de l'ordre du jour.

17.Divers :

- *Fixation de la date du prochain conseil municipal*
 - Le prochaine Conseil Municipal se tiendra en Mairie le : 1^{ier} juillet 2022 à 20h00
- *Demande de modification du règlement intérieur*
 - La commission « Finances – Affaires – Juridique et Sociales » se chargera de retravailler certains points du règlement avant de proposer une nouvelle version au Conseil Municipal.
- *Travaux sur fontaine de Flévieu*
 - La fontaine de Flévieu située en bordure de la D19 est colonisée en permanence par des algues ce qui nécessite des nettoyages fréquents pour un rendu non satisfaisant.
 - Le mode d'alimentation en eau sera modifié afin mettre en place un système fonctionnant en mode circuit fermé avec une pompe. Une étude de faisabilité a été demandée à la société De Villa.
 - Les travaux nécessaires à l'alimentation électrique de la pompe seront effectués à l'occasion du chantier prévu dans le cadre du projet de sécurisation de bourg de Flévieu.
- *Information commission Fleurissement (pots sur place de l'église, projets etc...)*
 - Une matinée plantation est prévue lundi 23 mai 2022 à 8h30
- *Information sur la modification des travaux des agents (réduction des surfaces tondues)*
 - Depuis l'interdiction de l'usage de produit phytosanitaire (pesticide), les opérations de tonte et de désherbage sont de plus en plus chronophages pour les agents techniques.
 - Une réflexion est en cours afin d'essayer de limiter les temps de tonte. Un fauchage résonné sera mis en place sur certains publics ce qui permettra de dégager du temps pour d'autres activités aux agents techniques tout préservant la biodiversité et des milieux naturels.
- *Information sur l'ouverture d'une permanence de Maison France Services à la mairie*
 - Des permanences seront organisées en mairie par la CCPA à partir du mois de septembre 2022.
 - Jours des permanences :
 - Lundi matin : 9h à 12h
 - Jeudi : 14h à 17h

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2022 à 22h20.

BRIORD, le 19 mai 2022

Patrick Blanc

Président

Serge Merle

Secrétaire